

Déposition concernant l'enquête publique sur le Sermoz.

Monsieur le commissaire enquêteur, je souhaite vous apporter certaines remarques personnelles au sujet du projet d'aménagement de 7 millions d'euros (qui espérons-le en restera à cette somme déjà très conséquente, mais des dépassements sont prévisibles comme dans tous grands projets), pour la mise en place d'un télésiège de 6 places avec deux stations (en bas et en haut). Cela dit, je ne dispose que de peu d'information, malgré mes recherches y compris auprès des locaux.

#### Primo

##### **J'ai le regret de constater que cette enquête publique n'a rien de publique.**

- elle a été menée en plein mois d'août (avec le 15 août) alors que nombre de personnes concernées sont en vacances,
- l'information publique (Internet, presse locale, radio, mairies...) a été à ma connaissance des plus minimale possible, juste une brève dans un ou deux journaux locaux et deux adresses pour disposer du dossier (Viuz-la-Chiesaz et Seynod).
- Dossier qui selon la Frapna et d'autres reste très évasif sur les impacts environnementaux et paysagers.
- J'ai tenté en vain de contacter des relations (comme d'anciens commissaires enquêteurs), tous en vacances, injoignibles, qui auraient pu me conseiller, et déposer eux-mêmes.
- Aussi, pour ces raisons, il me semble que cette pseudo consultation ne répond pas aux critères qui encadrent les enquêtes publiques.

#### Secundo

##### **L'eau, une ressource fragile.**

- Le Sermoz est karstique, très poreux, il ne retient pas l'eau, ici on dit du gruyère. La source du Bourneau est peu abondante.
- Il suffit d'un peu de sécheresse pour qu'il soit nécessaire de faire monter des camions citernes afin d'abreuver les vaches et les touristes, malgré les retenues pluviales existantes.
- Le parking occupe une grande surface toute bitumée, alors qu'il serait possible de faire autrement avec un aménagement adapté, soit en laissant passer l'eau dans le sol, soit en la stockant l'eau, ou les deux.
- La collecte des eaux pluviales est une des priorités, tout comme l'installation de toilettes sèches.
- Il existe une flore et une faune remarquable, exceptionnelle, qui dépendent de façon vitale de la ressource en eau.
- Ce projet d'aménagement, de modernisation, d'optimisation de la station, ne pourra qu'accroître la demande en eau pour la neige et les usagers.
- Que dire sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées... Toujours plus importante.

### Tertio

#### **L'impact paysager.**

- Les atteintes au paysage sont difficiles à estimer en l'absence de prévisualisation des deux stations (dont une grande au sommet), des pylônes et du reste du projet.
- Certains demandent plus de places de parking, y compris le long de la route, alors qu'il faudrait rendre l'accès possible par navettes partant depuis des parkings relais, tout en offrant des tarifs, des horaires et des services attractifs.

### Quarto

#### **Un aménagement coûteux, impactant la nature et le paysage, qui se trompe de cible.**

- Compte-tenu du réchauffement climatique, un tel investissement destiné à la pratique du ski de piste pendant une période très courte, devrait plutôt contribuer à développer, accompagner les activités douces tout au long de l'année (cyclotourisme, marche, découverte de la flore et de la faune, ski nordique, vtt, deltaplane, cerf-volant, aéromodélisme, drones, observation du ciel et des sommets - Mont Blanc, Bauges et autres), stages photographiques...
- Le jardin botanique est un grand atout pour le Semnoz, tout comme ses paysages, le centre des Puisots (qui ne demande qu'à être rénové et aidé), ainsi que les parcs animaliers.
- C'est autant d'argent qui n'ira pas vers un développement souhaitable et soutenable du Semnoz tout au long de l'année sans impact environnemental majeur.
- C'est un parc régional.

### Quinto

#### **Un peu d'histoire.**

- Un haut lieu de la nature, attractif depuis la création de la route permettant l'accès au sommet avec vue sur le Mont Blanc et l'installation d'hôtels, restaurants, pistes de ski et cie, promus par des amoureux de la beauté des lieux.
- A l'initiative de Charles Bosson en 1969, la création d'un syndicat intercommunal d'étude pour la protection et aménagement du Semnoz.
- En 1992/3 suite à deux saisons de très mauvais enneigements la Société Anonyme Mixte du Semnoz (SAEMS) est dissoute le 30 juin 1993, depuis le SIPAS a repris la gestion avec la C2A.
- Heureusement que la candidature d'Annecy pour les JO d'hiver de 2012 n'a pas aboutie, si non cela aurait été le début de la fin du Semnoz naturel pour des générations, mais les élus locaux ne renoncent pas.
- Un lieu qui compte beaucoup au cœur des savoyards et touriste pour son côté nature.

Merci d'en prendre bien note, cordialement et écologiquement votre.